

**Province de Québec
Municipalité du Canton Ham-Nord**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 24 janvier 2017, à la salle du Conseil, située au 287, 1^{re} Avenue à Ham-Nord, à 17h00.

Sont présents : le maire, François Marcotte
et les conseillers(e) :

Rémi Beaudesne Benoît Couture
Gilles Gauvreau

Sont absents: : les conseillers(e) Manon Côté, Dominic Lapointe et Steve Leblanc.

Les membres présents forment le quorum.

2017-01-014 Fourniture de services professionnels en ingénierie (travaux de voirie 2017) - Résultats des soumissions

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions jeudi le 19 janvier 2017 à 9h suite à un appel d'offres professionnel sur invitation (4 firmes invitées) pour le projet de "Plans & devis, appels d'offres et surveillance - Amélioration de voirie sur neuf (9) chemins";

ATTENDU QUE la municipalité a reçue 4 soumissions lors de cet appel d'offres sur invitation;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection (Comité tenu le 19 janvier 2017) ayant pour mandat de vérifier la conformité des soumissions reçues et se lisant comme suit: "*Comme nous pouvons le constater, la firme ayant le meilleur pointage final est "Les Services EXP Inc." avec un montant de 43,776.73\$ (taxes incluses). Le Comité de sélection de la municipalité recommande donc d'octroyer le contrat pour les services professionnels à la firme "Les Services EXP Inc."*";

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'OCTROYER le contrat pour le projet de "Plans & devis, appels d'offres et surveillance - Amélioration de voirie sur neuf (9) chemins" à la firme "*Les Services EXP Inc.*" selon les recommandations du Comité de sélection, au montant de 43,776.73\$ taxes incluses.

Montants des 4 soumissions :

- | | |
|------------------------|------------------------|
| • Les Services EXP Inc | 43,776.73\$ (tx incl.) |
| • Géni Cité | 44,840.25\$ (tx incl.) |
| • CIMA + | 47,711.75\$ (tx incl.) |
| • Pluritec | 62,304.95\$ (tx incl.) |

2017-01-015

Vente de terrains de la Rue Nolette à M. Jean Prévost

IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la corporation vende à **Jean PRÉVOST** les terrains ci-après décrits, savoir :

DÉSIGNATION

1) Un terrain situé sur la rue Nolette, sur le territoire de la municipalité du Canton de Ham-Nord, province de Québec, GOP 1A0, connu et désigné comme étant la subdivision QUARANTE-QUATRE du lot originaire numéro QUARANTE-QUATRE « A » (44A-44), du rang A SUD-OUEST (Rang A Sud-Ouest) du cadastre officiel du Canton de Ham, dans la circonscription foncière de Richmond.

2) Un terrain situé sur la rue Nolette, sur le territoire de la municipalité du Canton de Ham-Nord, province de Québec, GOP 1A0, composé de :

a) la subdivision QUARANTE-TROIS du lot originaire numéro QUARANTE-QUATRE « A » (44A-43), du rang A SUD-OUEST (Rang A Sud-Ouest) du cadastre officiel du Canton de Ham, dans la circonscription foncière de Richmond; et

b) la subdivision SEPT du lot originaire numéro QUARANTE-CINQ « A » (45A-7), du rang A SUD-OUEST (Rang A Sud-Ouest) du cadastre officiel du Canton de Ham, dans la circonscription foncière de Richmond.

Avec les améliorations, circonstances et dépendances.

QUE la Municipalité s'engage à fournir les services publics d'aqueduc et égouts.

QUE la possession dudit immeuble pour l'acheteur sera lors de la signature de l'acte de vente devant le notaire.

QUE le prix de la vente sera de VINGT-DEUX MILLE SEPT CENT CINQUANTE-TROIS DOLLARS (22 753 \$) avec en plus les taxes applicables, payable au plus tard lors de la signature de l'acte de transfert devant notaire.

QUE le contrat de vente à intervenir contienne toutes les clauses usuelles en de tel contrat incluant une servitude pour le respect des conditions mentionnées à l'offre d'achat en date du 11 janvier 2017.

QUE François MARCOTTE et Mathieu COUTURE, respectivement maire et directeur général de la corporation, soient et ils sont autorisés à signer pour et au nom de la corporation le susdit acte de vente à intervenir et tous documents y relatifs pour et dans l'intérêt de la corporation.

Le maire lève l'assemblée à 17h15.

François Marcotte, maire

Mathieu Couture, Directeur général et
secrétaire-trésorier